

ARTIS



Projet dédié
aux professionnels du spectacle vivant par



8 rond-point de la Nation | Immeuble Apogée B | 21000 Dijon
03 80 68 26 00 | www.le-lab.info

ESPACES DE CRÉATION

LES LIEUX NON LABELLISÉS ACCUEILLANT LA CRÉATION DU SPECTACLE VIVANT EN BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

ÉTAT DES LIEUX

(RÉALISÉ EN 2017, REVU ET MIS À JOUR EN 2018)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
REPÉRAGE GEOGRAPHIQUE ET VUE D'ENSEMBLE DES LIEUX NON LABELLISÉS	5
Une première lecture : focus sur certaines zones géographiques	6
LES ESPACES DE CRÉATION : DES LIEUX Tournés VERS LA CRÉATION	7
L'accueil de compagnies en résidence	8
Accompagner la création	9
Quels moyens pour l'artistique ?	10
FONCTIONNEMENT DES ESPACES DE CRÉATION : ORGANISATION, ACTIVITÉS, FINANCEMENT	11
Le régime juridique	11
Le mode d'organisation	12
Le type d'activités	13
Organisation interne et infrastructures	17
Le financement des Espaces de Création	19
L'INSERTION DANS UN ECOSYSTÈME	21
Le rapport au territoire	21
Compléter ses activités	21
Une diversité de rayonnement	22
CONCLUSION	23
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	25
ANNEXES	26
BIBLIOGRAPHIE	29

INTRODUCTION

Organisme culturel régional qui a pour mission première l'accompagnement des professionnels du spectacle vivant de Bourgogne-Franche-Comté, le lab est également un centre ressource pour ce secteur d'activités. Il conduit à ce titre depuis plusieurs années des observations sur diverses thématiques (emploi, diffusion, éducation artistique et culturelle...), ces dernières pouvant se prolonger par la mise en place de groupes de travail ou d'outils ressource.

C'est dans le cadre de cette mission que le lab initie en 2012 un travail sur les lieux de résidence artistique présents en Bourgogne. A partir d'une observation des scènes qui diffusent et accueillent la danse en Bourgogne, progressivement ce travail s'élargit au cirque, puis à l'ensemble des disciplines du spectacle vivant. L'expression « Espaces de Création » désigne les lieux de spectacle vivant qui accueillent des artistes en résidence, qu'ils soient des lieux de diffusion, de création ou autre.

L'un des objectifs de l'observation menée par le lab est d'en savoir plus sur les lieux complémentaires aux scènes labellisées par l'Etat qui soutiennent la création dans le spectacle vivant par une première étape de repérage et de questions générales. On observe depuis quelques années l'émergence de cette activité chez beaucoup d'acteurs et certains d'entre eux se dédient complètement à la « fabrique artistique ». Ces derniers prennent une importance croissante dans le paysage régional : ils portent des projets originaux souvent ancrés dans les territoires et viennent compléter l'écosystème régional.

L'année 2016 marque un tournant dans le travail d'observation du lab auprès des Espaces de Création. La réforme territoriale, à travers l'adoption des lois MAPTAM et NOTRe, entre en application. Les régions Bourgogne et Franche-Comté fusionnent en une entité unique le 1^{er} janvier 2016 : la région Bourgogne-Franche-Comté. Par conséquent, le travail d'observation sur les Espaces de Création épouse le même mouvement. Mené durant l'année 2017, ce travail a suivi trois directions :

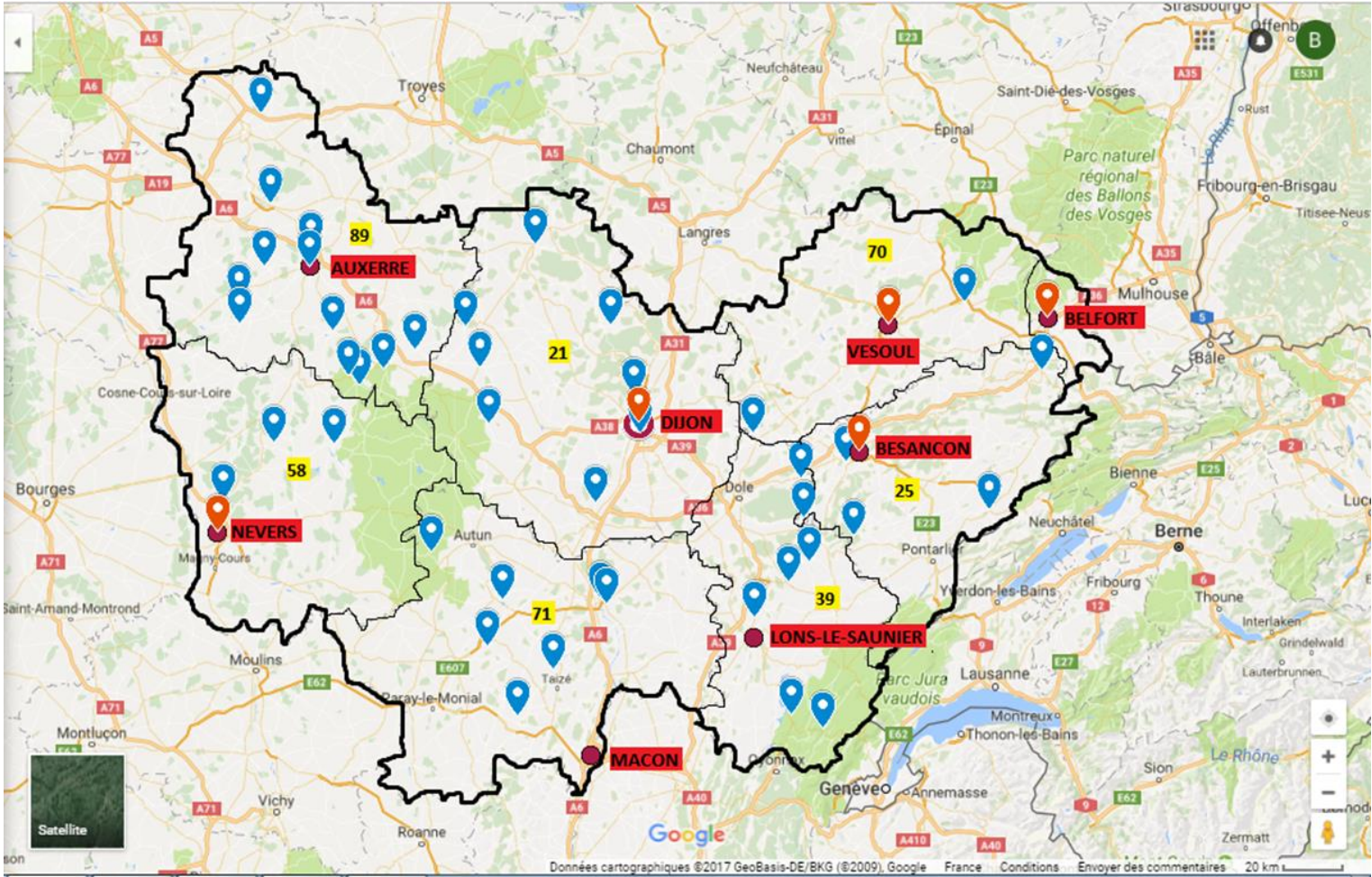
- la prise en compte du nouveau périmètre régional avec le recensement des lieux franc-comtois
- la mise à jour des données concernant la Bourgogne par l'ajout de nouveaux lieux
- un point d'étape avec les espaces bourguignons précédemment recensés, par rapport à leurs projets respectifs et leurs perspectives

Ces trois axes de travail ont permis d'aboutir à la réalisation de l'état des lieux qui suit. Du point de vue de la méthodologie, des rendez-vous avec les différents lieux ont été menés suivant une grille de lecture, consultable en fin de document. L'analyse des données fut complétée par différentes sources, dont la liste est également consultable en fin de document.

PREAMBULE A LA LECTURE

Au total, en 2017 cinquante-neuf structures accueillant des artistes en résidence ont été recensées. Trente lieux, soit environ la moitié, ont pu être rencontrés durant l'année 2017. Bien que cette proportion soit significative, nous souhaitons rester sur une lecture prudente des données récoltées, notamment sur les chiffres relatifs à certains aspects dont la variation pourrait s'avérer importante sur une étude exhaustive. Par ailleurs, les données ont été collectées en 2017, elles sont donc susceptibles d'évoluer. Il est à noter que certains lieux peuvent arrêter leur activité ou réorienter leur projet, selon les dynamiques des acteurs ou des territoires. Ainsi, les cartes sont remises à jour au fur et à mesure des informations dont nous avons connaissance.

REPÉRAGE GEOGRAPHIQUE ET VUE D'ENSEMBLE DES LIEUX NON LABELLISÉS



Carte n°1 des Espaces de Création en Bourgogne – Franche-Comté (réalisation le lab, juillet 2017)

La carte n°1 ci-dessus est construite dans l'objectif de présenter une cartographie générale de la répartition des Espaces de Création sur le territoire régional.

Une première lecture : focus sur certaines zones géographiques

Dans le département de l'Yonne, nous pouvons distinguer deux zones de concentration : une première zone autour de la ville d'Auxerre ; une seconde au sud du département, aux portes du Parc Naturel Régional du Morvan. Au moment de la publication de cet état des lieux, aucun lieu de résidence artistique de la première zone n'a été rencontré et interrogé. Nous pouvons cependant avancer l'hypothèse suivante : à l'exception de la scène conventionnée d'Auxerre, ces lieux ont probablement été créés par des professionnels venus de Paris et d'Ile-de-France, avec la volonté de s'extraire de la surconcentration d'acteurs du spectacle vivant dans cette région, et d'une concurrence exacerbée. Dans la seconde zone de concentration, au Sud du département icaunais, autour du Morvan, cette hypothèse est confirmée par la majorité des lieux qui ont été rencontrés.

Dans le département du Jura se dessine une succession d'Espaces de Création le long de l'axe Besançon / Lons-le-Saunier conformément à la concentration des activités humaines autour de cet axe de circulation.

Parmi les départements qui comptent peu d'Espaces de Création sur leur territoire (le Doubs, la Nièvre, la Haute-Saône), la réalité présentée par la carte est à nuancer.

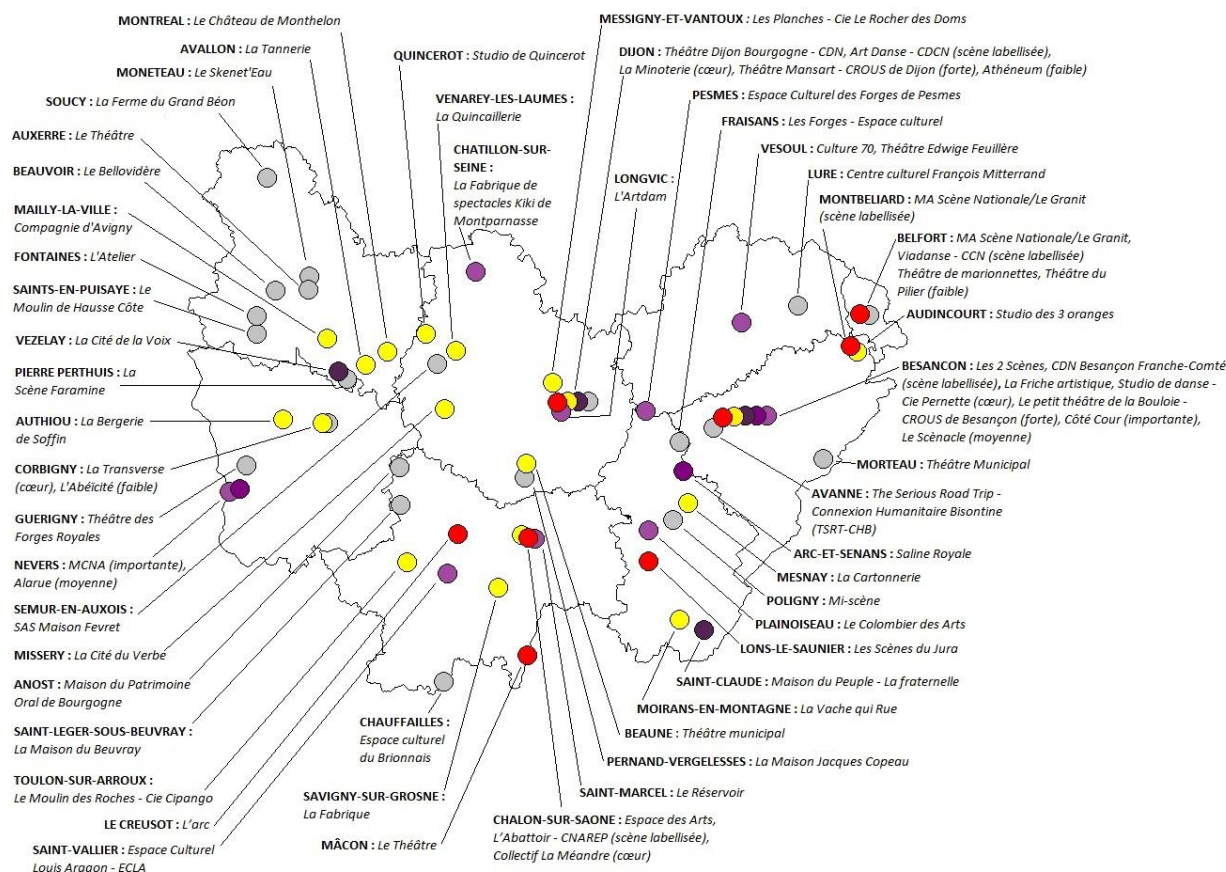
Culture 70, association culturelle départementale met en place des résidences artistiques de territoire, selon le principe de la résidence d'artiste associé. Chaque résidence est préparée et menée en lien avec les intercommunalités du département, les artistes associés interviennent dans les établissements scolaires de l'intercommunalité partenaire. Ainsi donc, peu d'Espaces de Création sont implantés de façon pérenne, en revanche, des résidences temporaires et récurrentes ont lieu sur l'ensemble du département.

De la même manière, Côté Cour, scène conventionnée art, enfance et jeunesse, est une structure ne disposant pas d'un lieu de spectacle permanent mais est conçue comme une scène nomade : elle diffuse sa programmation dans des salles équipées traditionnelles comme dans des salles « polyvalentes » aménagées spécialement pour les représentations. De la même manière, les résidences temporaires qu'elle met en place ont lieu sur l'ensemble du territoire franc-comtois.

LES ESPACES DE CRÉATION: DES LIEUX TournÉS VERS LA CRÉATION

LES ESPACES DE CREATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Janvier 2019



Nombre de compagnies accueillies en résidence par an

- Scène labellisée (l'accueil en résidence fait partie du cahier des charges de la structure)
- Cœur de projet (l'accueil en résidence est à la base de la construction du projet de la structure)
- Forte (plus de 15)
- Importante (entre 11 et 15)
- Moyenne (entre 6 et 10)
- Faible (entre 1 et 5)

Cartographie réalisée par le lab - Fait avec Philcarto (<http://philcarto.free.fr>)



Carte n°2 des Espaces de Création en Bourgogne – Franche-Comté
 (réalisation le lab, mise à jour janvier 2019)

L'accueil de compagnies en résidence

Cette seconde carte ci-dessus vient préciser le premier repérage, en y ajoutant plusieurs informations qualitatives : les lieux disposant d'un label du Ministère de la Culture (points rouges) ; une typologie des lieux en fonction du nombre de compagnies accueillies en résidence par année (et non le nombre de jours de résidences par an).

Par exemple : le Théâtre – Scène conventionnée Art et création (Auxerre) accueille un petit nombre de compagnies. En revanche, celles-ci sont reçues à plusieurs reprises tout au long de l'année.

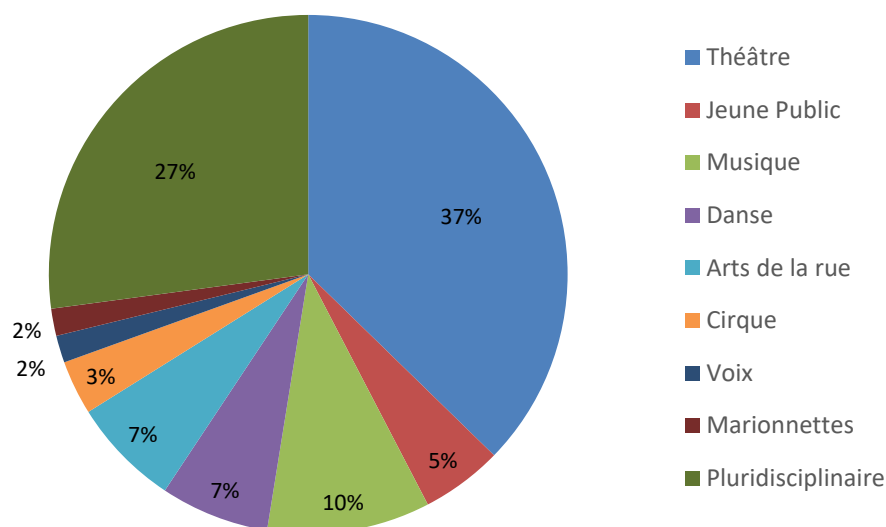
La majorité des structures repérées font de l'accueil en résidence sans pour autant avoir été créées dans cet unique objectif (c'est le cas notamment de plusieurs lieux de diffusion par exemple). En revanche, la catégorie « Cœur de projet » (19 points jaunes) désigne les structures créées avant tout et spécifiquement pour être des « lieux de fabrique artistique ».

Le tableau suivant indique le nombre d'Espaces de Création selon le pourcentage de compagnies accueillies en résidence chaque année :

Répartition des Espaces de Création selon le volume de compagnies accueillies en résidence par an	
Catégorie	Volume (%)
Faible (entre 1 et 5)	34 %
Moyenne (entre 6 et 10)	19 %
Importante (entre 11 et 15)	5 %
Forte (plus de 15)	7 %
Cœur de projet	35 %

Cette répartition sera commentée plus en avant car elle recoupe d'autres éléments d'analyse, notamment en ce qui concerne le type de projet de structure.

Discipline artistique majoritairement accueillie



Graphique N°1
Répartition des Espaces de Création
selon la discipline artistique qu'ils accueillent majoritairement

Le graphique ci-dessus permet de visualiser la spécialisation des Espaces de Création en termes de discipline accueillie majoritairement. La catégorie « pluridisciplinaire » regroupe les lieux qui n'ont pas construit leur projet autour d'une discipline en particulier.

Accompagner la création

Bien que les Espaces de Création soient différents de par leurs missions ou le projet qu'ils défendent, tous ont en commun la volonté de soutenir la création artistique. Accompagner les équipes artistiques dans le travail de création, voilà ce qui est cœur de l'engagement des Espaces de Création.

Plusieurs éléments caractérisent cet engagement : il y a tout d'abord la volonté de dépasser la simple mise à disposition des locaux. Il s'agit d'accompagner l'équipe artistique accueillie, selon les moyens propres à chaque Espace de Création.

Pour 43% d'entre eux cet accompagnement peut se manifester par un regard artistique extérieur, effectué par le responsable de la structure d'accueil ; pour 23% par une aide à la création technique ; ou pour 14% par un soutien administratif. Il y a le souhait également d'impliquer les compagnies accueillies dans la vie du territoire

d'implantation, en leur proposant de mener un travail d'action culturelle, ou a minima en organisant des sorties de résidence.

Quels moyens pour l'artistique ?

Au-delà d'un accueil en résidence et d'une forme d'accompagnement artistique, la question du soutien à la création se pose aussi en termes financiers. Plusieurs de ces lieux tentent de s'impliquer financièrement durant les temps de résidence, principalement en prenant en charge les frais d'hébergement et de restauration.

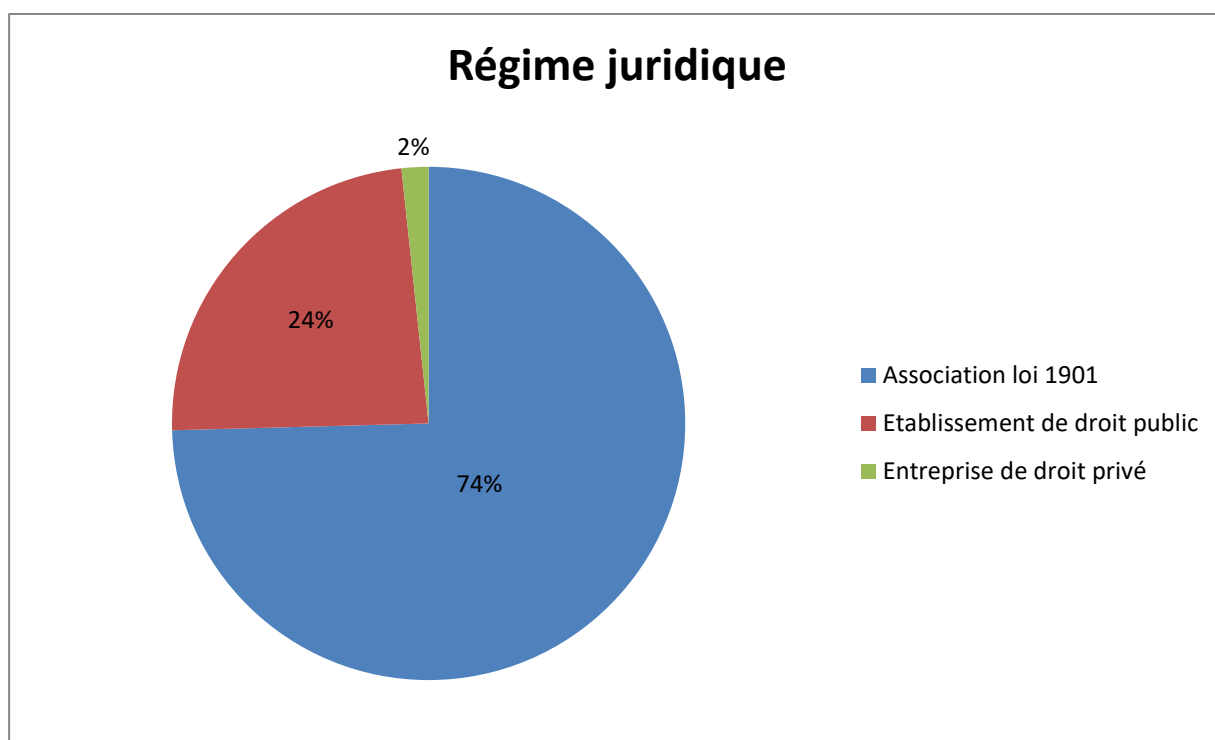
Une partie d'entre eux souhaiteraient développer les apports en coproduction avec des enveloppes conséquentes. Dans les faits, 20% d'entre eux sont en mesure de le faire mais sur de petits volumes financiers : dans le meilleur des cas l'apport est de 2000€. Ces lieux coproducteurs sont surtout des établissements publics ou les scènes conventionnées, disposant de moyens généraux conséquents et d'une certaine pérennité de financements. Pour ceux qui ne peuvent développer la coproduction, d'autres solutions sont choisies : achat d'une représentation d'un autre spectacle en diffusion de la compagnie accueillie, coréalisation.

La situation des scènes municipales ou théâtres de ville est à souligner : la résidence dans ce type de lieux est faiblement développée car la disponibilité de l'espace scénique est restreinte : outre leur programmation artistique, les scènes municipales proposent leur lieu à la location ou le mettent à disposition des associations locales ce qui laisse peu de créneaux disponibles pour accueillir des équipes en création. Cette faiblesse d'accueil peut aussi s'expliquer par des infrastructures dédiées au logement peu suffisantes, voire inexistantes.

FONCTIONNEMENT DES ESPACES DE CRÉATION : ORGANISATION, ACTIVITÉS, FINANCEMENT

Commençons par étudier la typologie des Espaces de Création. Trois entrées sont proposées : le régime juridique, le mode d'organisation, le type de projet de structure. Cette typologie porte sur les 59 Espaces de Création recensés en 2017.

Le régime juridique

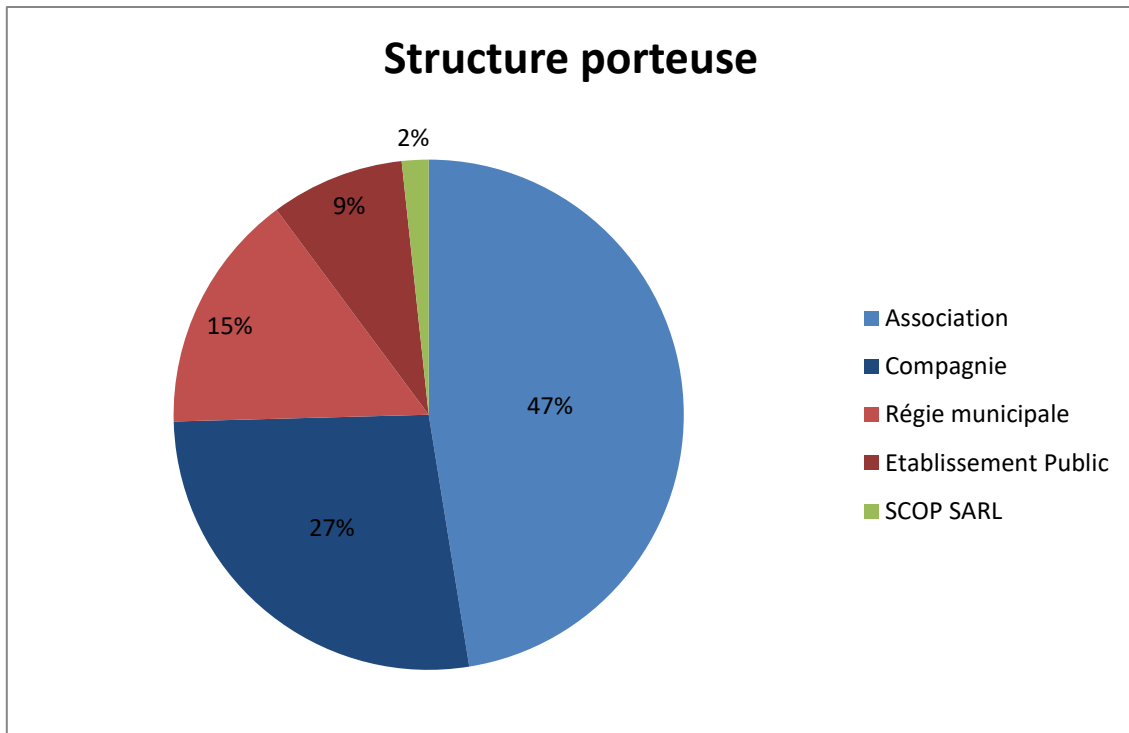


Graphique N°2

Répartition des Espaces de Création selon leur régime juridique

L'analyse de la répartition des Espaces de Création selon leur régime juridique fait ressortir une des caractéristiques du spectacle vivant : la forme juridique privilégiée par les professionnels du secteur est celle de l'association loi 1901. Choisie pour sa facilité de création et sa souplesse de gestion, elle régit le fonctionnement des trois quarts des Espaces de Création de Bourgogne - Franche-Comté.

Le mode d'organisation



Graphique N°3

Répartition des Espaces de Création selon leur mode d'organisation

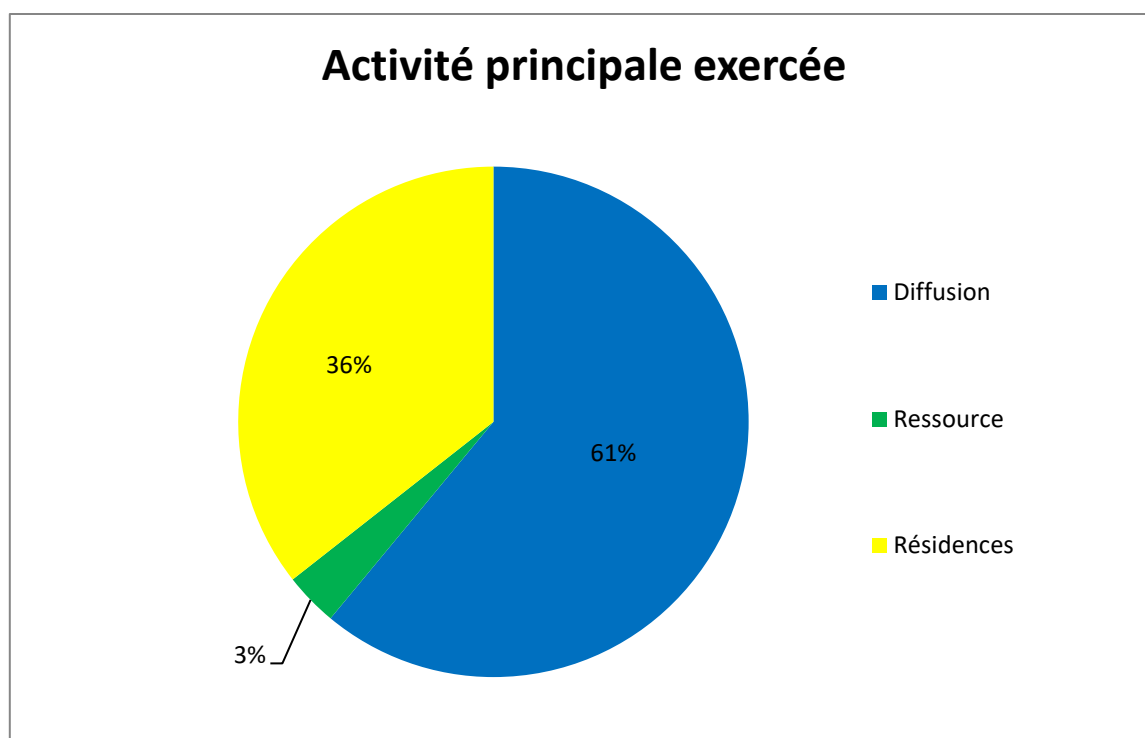
Ce graphique vient préciser celui concernant les régimes juridiques : en effet, il subdivise les catégories du précédent graphique.

27% des Espaces de Création sont des structures associatives qui revendiquent l'activité de « compagnie » : si elles doivent assurer la gestion du lieu de résidence, leur activité principale reste celle de toute compagnie de spectacle, à savoir la création artistique. Quant aux 47% des lieux sous forme associative, leur objet principal est de permettre une présence du spectacle vivant sur un territoire, par l'accueil de la création artistique (diffusion, résidence, action culturelle...).

Par rapport aux structures de droit public, deux modes d'organisation se distinguent : les « régies municipales » (directes, autonomes, personnalisées) car elles concernent des établissements communaux ; les établissements publics locaux qui concernent les autres structures de droit public.

Enfin, l'entreprise de droit privé est une SCOP SARL (Société Coopérative et Participative – Société A Responsabilité Limitée) : elle concerne la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, scène conventionnée art en territoire.

Le type d'activités



Graphique N°4

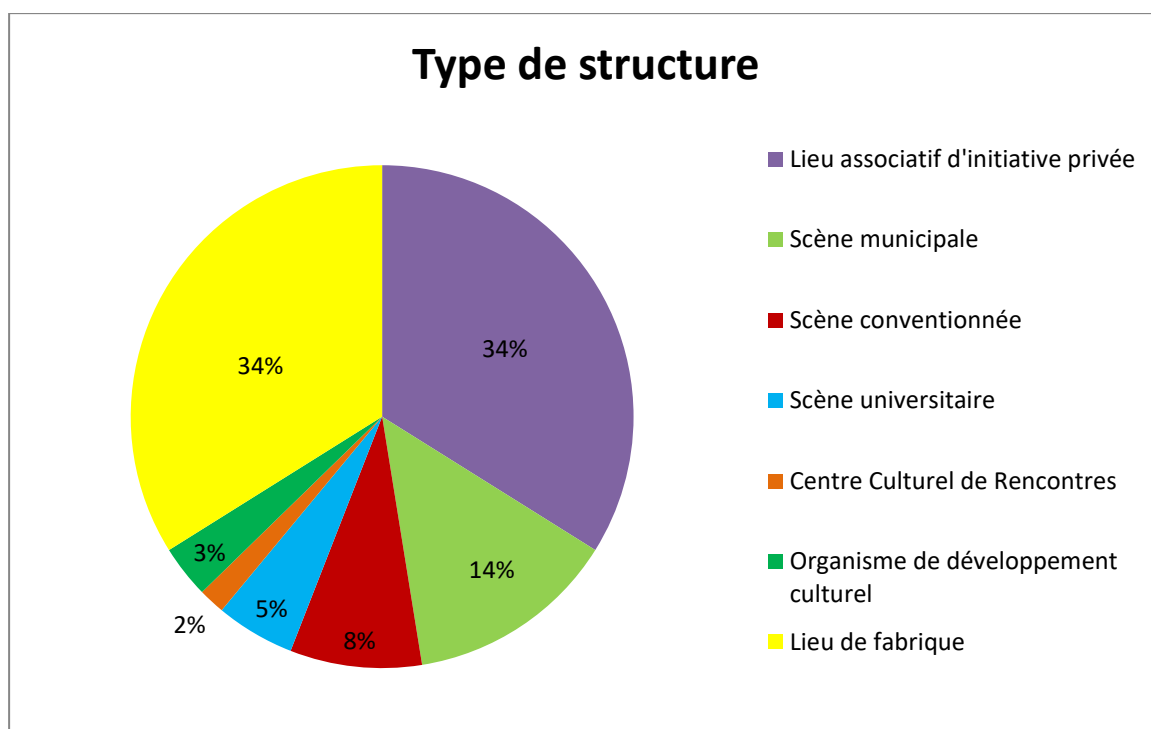
Répartition des Espaces de Création selon l'activité principale exercée

Le graphique ci-dessus présente un classement des Espaces de Création selon l'activité principale qu'ils exercent. 3 types d'activité principale sont proposés :

- diffusion : achat et programmation de spectacles durant plusieurs mois
- ressource : appui apporté aux professionnels du secteur (mise à disposition de matériel technique, ingénierie de projets...)
- résidences : accueil d'équipes artistiques pour leur permettre de mener leur travail de création

Les lieux de diffusion et les lieux ressource exercent donc, à côté de leur mission principale, une activité de soutien à la création artistique. L'inverse est également vrai pour les lieux dont l'activité principale est l'accueil en résidence : plusieurs d'entre eux mettent en œuvre une petite programmation de spectacles durant l'année, sur un nombre restreints de jours.

Il est possible d'affiner cette lecture et de détailler ce graphique, notamment en s'intéressant aux différents types de projet défendu par les structures recensées.



Graphique N°5

Répartition des Espaces de Création selon le type de projet de structure

Ce graphique indique la répartition des Espaces de Création d'après le type de projet de structure. Les lieux ont été regroupés selon certaines familles d'acteurs, ce qui aboutit à la typologie suivante :

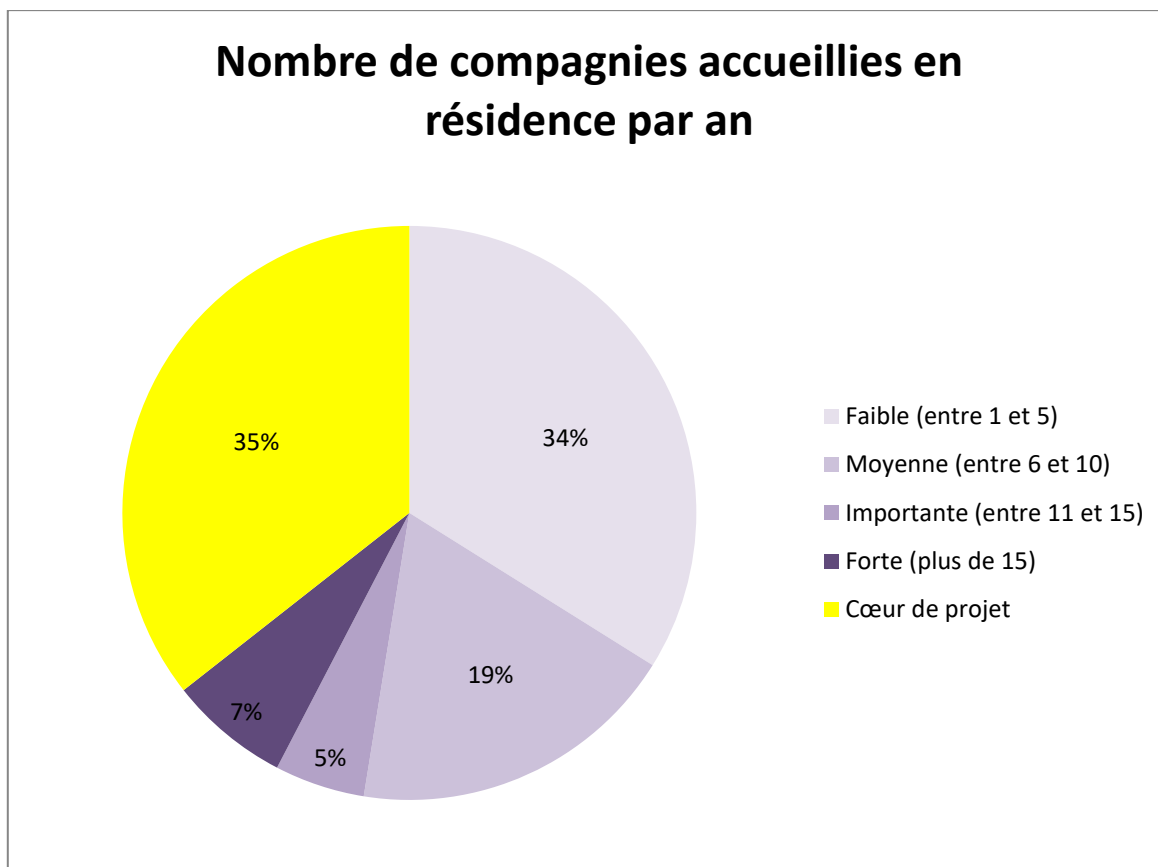
- Lieu associatif d'initiative privée : catégorie regroupant des lieux gérés sous statut associatif et dont l'initiative n'émane pas de la puissance publique.
- Scène municipale : théâtres de ville et structures communales, la plupart du temps administrés en régie et dédiés à la diffusion et l'action culturelle.
- Scène conventionnée : appellation désignant « un programme d'actions artistiques et culturelles présentant un intérêt général pour la création artistique et le développement de la participation à la vie culturelle mis en œuvre par des structures et contribuant à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle d'un territoire ».
- Scène universitaire : service culturel du CROUS, centre culturel universitaire.
- Centre Culturel de Rencontres : label désignant un « projet artistique, culturel, intellectuel en synergie avec un site patrimonial majeur qui se met au service de la création, de la transmission, de la recherche et de l'innovation ».

- Organisme de développement culturel: association ou agence culturelle, départementale ou régionale.
- Lieu de fabrique (« résidences » dans le schéma précédent): Espaces de Création créés avant tout et spécifiquement pour être des lieux de résidence. Cette catégorie regroupe toutes les compagnies gestionnaires d'un lieu, à l'exception de l'une d'entre elles, mais aussi d'autres types de structures porteuses.

Nous constatons donc une diversité d'acteurs qui témoigne d'une vitalité de la création artistique en Bourgogne – Franche-Comté. La présence d'un tiers de lieux principalement dédiés à la fabrique artistique indique que plusieurs acteurs du spectacle vivant, principalement des compagnies, s'emparent de l'enjeu de la création en lien avec leur territoire. Ils créent aussi de cette manière une réponse alternative à la saturation des lieux institutionnels en termes de capacité d'accueil en résidence de création.

Une petite précision méthodologique est à apporter concernant les graphiques N°4 et 5 : si les catégories « résidences » et « lieu de fabrique » désignent les mêmes structures, le pourcentage affiché varie quelque peu d'un graphique à l'autre. Cette légère différence s'explique par la façon dont La Minoterie – Scène conventionnée art, enfance et jeunesse a été classée.

La Minoterie a pour objet principal l'accueil d'artistes en résidence, et rejoint ainsi la catégorie « résidences » dans le premier graphique. Mais si on observe son projet de structure, c'est une scène conventionnée depuis 2017 ce qui fait qu'elle rejoint la catégorie éponyme dans le deuxième graphique.



Graphique N°6

Répartition des Espaces de Création selon le nombre de compagnies en résidence accueillies chaque année en leur sein

Ce graphique et les N°4 et 5, ainsi que la Carte n°2, sont intéressants à associer car leurs données respectives se recoupent en grande partie :

- les Espaces de Création accueillant un « faible » nombre de compagnies en résidence par an (entre 1 et 5, en gris sur la carte) sont majoritairement des « lieux associatifs d'initiative privée », on y trouve également quelques « scènes municipales ». Malgré une faible capacité à développer un nombre conséquent de résidences, ces structures constituent un apport non négligeable pour les équipes artistiques.
- les catégories « moyenne », « importante » et « forte », soit 31% en tout, regroupent la majorité des « scènes conventionnées », « scènes universitaires » et « organismes de développement culturel », ainsi que plusieurs « scènes municipales », c'est-à-dire des lieux d'initiatives publiques. Ils sont investis, souvent depuis plusieurs années, dans le soutien à la création en ayant réussi à affirmer au fil des ans cet axe dans leur projet de structure. Mais il y a également parmi ces 31 %, de nombreux lieux disposant de moyens conséquents, soit par

le fait d'un conventionnement avec l'Etat, soit grâce à un soutien important de la part des collectivités territoriales.

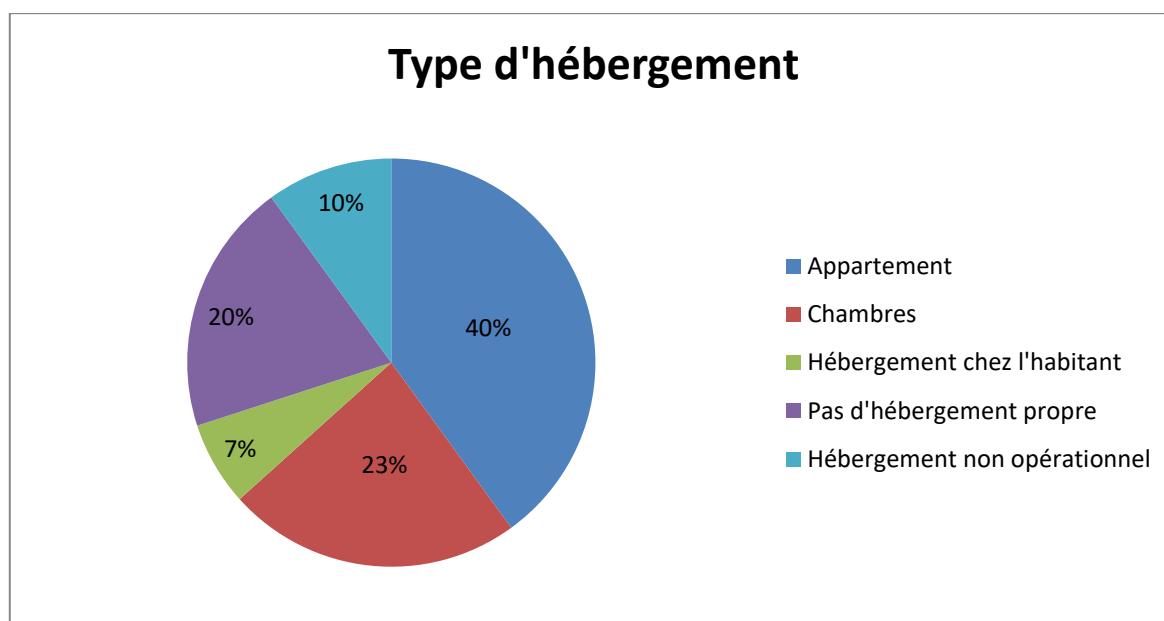
- les catégories « Cœur de projet » et « lieux de fabrique » (en jaune) désignent les mêmes lieux : il s'agit en grande majorité de structures associatives dont la plupart sont souvent sous la responsabilité de compagnies artistiques

Organisation interne et infrastructures

L'analyse de l'organisation interne des Espaces de Création montre une certaine similitude d'une structure à une autre. A l'exception de quatre structures qui disposent d'une équipe permanente développée comprenant au minimum une dizaine de salariés, la grande majorité des lieux étudiés dispose d'une équipe très réduite : la moyenne se situe aux alentours de quatre personnes impliquées parmi lesquelles plusieurs personnes travaillent à temps partiel au sein de ces lieux. En termes de ressources financières dédiées au fonctionnement, outre l'emploi de salariés au régime général à temps plein et à temps partiel, ces structures font souvent appel au système de l'intermittence ou recourent aux contrats aidés. Cette situation souligne d'une part les difficultés des Espaces de Création à développer la masse salariale pour consolider leur projet de structure, et d'autre part la fragilité économique de leur fonctionnement.

Pour répondre à ces difficultés, certains d'entre eux s'appuient sur les bénévoles impliqués dans leur projet. Si cela permet de contourner certaines difficultés de gestion, ça n'est pas cependant sans poser plusieurs questions, qui concernent la pérennité du projet, la stabilité de la structure, les difficultés à constituer un noyau dur de bénévoles sur lequel s'appuyer. Cette situation se remarque tout particulièrement pour les lieux de fabrique dirigés par des compagnies : une des questions essentielles qui se posent à elles concerne la continuité du lieu quand elles arrêteront d'en assumer la gestion. Ce qui implique une nécessaire transmission, un passage de relais.

Un regard porté sur les infrastructures permet d'en savoir plus sur les Espaces de Création. Un exemple sur ce sujet est assez significatif, celui des hébergements.



Graphique N°7

Répartition des Espaces de Création selon le type d'hébergement

Une précision est à apporter concernant la distinction entre les catégories « appartement » et « chambres » : la première désigne un logement situé en dehors du lieu de travail artistique, la seconde désigne un logement situé au sein de ce lieu de travail.

Une majorité d'Espaces de Création dispose donc d'infrastructures pour recevoir des artistes en résidence, mais le fait que près d'un tiers n'ait pas la possibilité d'héberger les artistes souligne la fragilité sur laquelle plusieurs d'entre eux reposent. Ce qui indique le paradoxe dans lequel se trouvent ces lieux qui affichent leur soutien à la création mais ne disposent pas totalement des moyens pour pouvoir le faire. Les 10% dont l'hébergement n'est pas opérationnel concernent particulièrement certains lieux de fabrique : l'hébergement appartient à un particulier, en général la personne qui a acquis le lieu, et les travaux d'aménagement sont effectués en autofinancement.

Le financement des Espaces de Création

Cette partie traite de l'apport financier des pouvoirs publics aux Espaces de Création. Le tableau ci-dessous permet d'avoir sur ce sujet une première vision d'ensemble :

Financement des Espaces de Création : nombre de structures financées par chaque type de pouvoir public	
Type de pouvoirs publics	Nombre de structures financées (%)
Commune	63 %
Intercommunalité	30 %
Département	73 %
Région	80 %
Etat	53 %

(Exemple : 63 % des Espaces de Création reçoivent un financement de leur commune d'implantation)

Il convient de préciser que cette répartition ne signifie pas que les Espaces de Création sont aidés au titre du soutien à la création artistique en tant que lieu. Les financements reçus le sont à divers titres : soutien au fonctionnement des lieux de diffusion, conventionnement avec l'Etat, aide à la production pour les compagnies gérant des lieux... Les lieux flèchent une partie de ces aides reçues vers les résidences artistiques qu'ils mettent en place.

Plusieurs éléments ressortent de cet ensemble de données. Le premier concerne le rôle joué par les intercommunalités. Il existe principalement deux types de situations parmi les Espaces de Création financés par elles : l'intercommunalité vient remplacer la commune parce que cette dernière lui a transféré sa compétence culture ; l'intercommunalité agit au même titre que la commune. Dans le deuxième type de situations, soit l'intercommunalité utilise la compétence culture, soit elle utilise d'autres compétences (éducation, animation...). Toujours est-il que les intercommunalités manifestent un réel intérêt pour les Espaces de Création et cherchent à s'investir dans le projet qu'ils défendent.

Près des trois-quarts des Espaces de Création reçoivent une subvention des Conseils départementaux. Ce chiffre mérite d'être souligné, dans un contexte où les finances publiques restent tendues et où les Départements font partie des collectivités territoriales qui réduisent le plus les financements consacrés à la culture. Cette situation en Bourgogne - Franche-Comté reste cependant à nuancer car il existe une diversité d'un territoire à l'autre, entre certains Conseils départementaux qui affichent une volonté de maintenir leur soutien aux initiatives culturelles parce qu'elles participent à la cohésion sociale et territoriale, et d'autres qui assument la baisse de financements et durcissent leurs critères de subvention.

L'Etat, à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), est le financeur le moins présent, dans la mesure où il intervient auprès de lieux missionnés dont le fonctionnement est pérenne, ou bien sur des projets spécifiques, notamment d'action culturelle territoriale, conformément aux cadres nationaux dont la DRAC est le relais régional.

Enfin, le Conseil régional est le financeur le plus présent, ce qui s'explique d'une part par le fait que la culture fait partie des trois priorités du plan de mandat établi par la majorité politique au pouvoir, et d'autre part par l'attention que porte le Conseil régional aux enjeux de maillage et d'équilibre territoriaux. En ce qui concerne spécifiquement la question des lieux de résidence artistique, cette dernière a été prise en compte dans la politique culturelle de la nouvelle grande région : en effet, un règlement d'intervention a été mis en place en juin 2017 avec l'objectif de « soutenir les structures de résidence dédiées à l'accueil d'artistes (notamment régionaux) pour des périodes de travail autour de la création d'un spectacle ».

Les entretiens avec les Espaces de Création rencontrés font apparaître des difficultés dans leurs relations avec les pouvoirs publics, au minimum avec l'un de leurs financeurs. Cela se voit particulièrement avec les Conseil départementaux et les communes. Pour ces dernières, principalement deux types de difficultés apparaissent : un désintérêt total de la municipalité pour le projet défendu, alors que la commune est le premier échelon géographique impacté par les acteurs en question ; une volonté d'ingérence ou de contrôle sur le contenu du projet et sa conduite. De manière générale, nous pouvons noter également les relations complexes entre les différents niveaux de pouvoirs publics. Les équipes rencontrées lors des rendez-vous pointent la nécessité de mener un travail de sensibilisation aux problématiques culturelles et du spectacle vivant auprès des élus. Ce que plusieurs d'entre eux effectuent déjà.

L'INSERTION DANS UN ECOSYSTÈME

Le rapport au territoire

Quel que soit leur projet de structure, les Espaces de Création ont également comme autre point commun la mise en place d'un travail d'action culturelle sur leur territoire environnant. Ce travail se construit autour de la programmation annuelle pour les lieux de diffusion mais aussi autour des projets de création en résidence. Il est souvent co-construit avec les compagnies accueillies : les entretiens avec les équipes rencontrées font ressortir la nécessité pour ces dernières de recevoir des artistes qui ne soient pas déconnectés du territoire d'accueil, que la création artistique ne soit pas « hors-sol ».

Pour réaliser ce travail d'action culturelle, les Espaces de Création nouent des partenariats avec plusieurs structures, du secteur du spectacle vivant mais également d'autres secteurs d'activités. Le premier partenaire est le milieu scolaire et éducatif (enseignements primaire et secondaire). Mais nous pouvons observer une proportion importante de lieux de résidence qui tissent des liens avec les acteurs médico-sociaux.

L'action culturelle poursuit plusieurs objectifs, mais deux sont à souligner en particulier. Pour les Espaces de Création, l'action culturelle est d'abord un outil pour répondre à leur travail en faveur de l'intérêt général et des populations. C'est également un argument politique auprès des élus et qui peut permettre à terme, de développer pour certains ou de renforcer pour d'autres, les résidences artistiques.

Compléter ses activités

Lors des entretiens, plusieurs Espaces de Création ont manifesté leur souhait de renforcer leur structure en en faisant un lieu culturel de référence. Pour certains, cela se traduirait par la ressource : le souhait exprimé est de devenir lieu ressource, pour le territoire d'implantation pour les uns (par exemple, la Transverse ou la Cité du Verbe), ou pour la discipline spécifique dont ils s'occupent (par exemple, le Théâtre de Marionnettes de Belfort pour la marionnette, la Minoterie pour le Jeune Public). Pour d'autres, cela se manifesterait à travers la formation professionnelle : certains lieux souhaitent développer un volet de formation professionnelle dans leur projet d'activités (par exemple, le Studio de danse ou la Minoterie). Ces diverses ambitions restent pour l'instant à l'état de projets mais une réflexion et un travail de prospection ont déjà été lancés par ces lieux en question.

Une diversité de rayonnement

Les Espaces de Création sont insérés dans des réseaux de partenariats divers, dont l'ampleur géographique et la nature varient d'une structure à l'autre. Deux éléments sont à remarquer plus particulièrement.

Par rapport aux liens noués entre les Espaces de Création, il existe trois types de situation :

- la première situation concerne des structures que nous pouvons qualifier de lieux au rayonnement régional. Ces organisations sont en lien avec des structures institutionnelles, des structures d'autres régions ou de dimension nationale. En revanche, elles ont noué peu voire pas de partenariats avec d'autres Espaces de Création de Bourgogne - Franche-Comté. Elle rassemble 40 % des structures rencontrés.

- la deuxième situation regroupe 20 % des Espaces de Création rencontrés : elle concerne des structures dont le rayonnement est plus départemental ou intercommunal, et qui sont en relation avec les autres Espaces de Création présents sur leur département d'implantation, voire pour certains présents dans les départements limitrophes

- la troisième situation concerne des organisations au rayonnement très local. A l'instar de la première catégorie, ces structures ont noués peu voire pas de partenariats avec d'autres Espaces de Création de la région. Elle rassemble 40 % des lieux rencontrés.

En ce qui concerne le rapport et les contacts que les Espaces de Création ont pu nouer avec les scènes labellisées, il existe deux sortes de situations et qui sur ce point font ressortir l'ancien découpage régional :

- en Bourgogne, l'existence du réseau de diffuseurs Affluences a conduit les Espaces de Création à privilégier les liens avec ce réseau plutôt qu'avec les scènes labellisées, même si des tentatives ont existé ou existent encore.

- en Franche-Comté, l'absence d'un réseau de diffusion intermédiaire a conduit certains Espaces de Création à tenter de nouer des partenariats avec les scènes labellisées. Mais il ressort des entretiens réalisés que ces tentatives n'ont pas été la plupart du temps concluantes et ne se sont pas toujours traduites par un partenariat sur le long terme.

Sur ce sujet, il pourrait être intéressant d'interroger à nouveau les Espaces de Création en 2019 pour voir si des évolutions se sont produites, notamment parce que près de la moitié des lieux de résidence franc-comtois ont intégré Affluences.

CONCLUSION

La présence en Bourgogne-Franche-Comté d'une soixante de lieux de résidence témoigne d'une vitalité de la création artistique et d'une volonté forte de s'emparer de ce sujet crucial et essentiel pour le secteur du spectacle vivant. Il existe sur le territoire régional une diversité de structures, de niveaux de développement, de façon de fonctionner, mais tous les lieux repérés ont en commun ce souhait d'aider la création et d'être présent aux côtés des artistes dans leur processus artistique.

Suite à l'analyse développée tout au long de l'état des lieux, plusieurs éléments importants doivent être soulignés.

Au vue de l'asphyxie que rencontrent les lieux institutionnels en termes de disponibilité d'accueil et de moyens face à la demande croissante des compagnies, il paraît probable que l'apparition de lieux de fabrique artistique se multiplie et constitue ainsi un maillage de structures de territoire, alternatif ou complémentaire aux lieux institutionnels. Des acteurs culturels font régulièrement savoir qu'ils ont en projet la création d'une « fabrique artistique ».

L'état des lieux a fait ressortir que les Espaces de Création mettent tous en place un travail d'action culturelle sur leur territoire environnant. Cela souligne un phénomène qui semble prendre de plus en plus d'essor : l'action culturelle reliée à l'activité de création. Alors qu'habituellement, la première s'effectue en lien avec la diffusion de spectacles. Les Espaces de Création fortement ancrés sur leur territoire semblent particulièrement adaptés à cette évolution.

Enfin, l'analyse effectuée montre que les moyens humains, financiers et logistiques s'avèrent souvent trop fragiles pour que les Espaces de Création puissent développer un rôle d'agent culturel de territoire. La professionnalisation de ces lieux est un enjeu pour l'écosystème culturel régional.

Si cet état des lieux a cherché à présenter un tableau général de la situation des Espaces de Création, certains points mériteraient d'être creusés pour poursuivre l'observation.

Une analyse de l'activité économique des Espaces de Création pourrait être menée, pour à la fois étudier le cycle économique de ces lieux et pour observer les différents types d'impacts que cela génère sur leur territoire d'implantation. Au vu de la volonté de soutien à la création revendiquée par ces structures, il pourrait également être intéressant de mesurer sur le moyen et le long terme l'effet de l'accompagnement des Espaces de Création sur les compagnies accueillies en résidence. Une recherche plus

approfondie permettrait aussi d'examiner en détail l'utilité sociale de la présence sur un territoire d'un lieu permanent de résidence. Un examen approfondi des montages juridiques entre propriétaires de lieux et structures utilisatrice serait également une manière de comprendre la possibilité d'exploiter certains de ces lieux.

Il serait également intéressant d'observer l'évolution des Espaces de Création dans un contexte où le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un dispositif de soutien financier en direction de ces lieux depuis 2017. Et de manière plus générale, d'observer l'évolution de la prise en compte de ces lieux par les collectivités territoriales et l'Etat.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il y a d'autres initiatives autour de l'enjeu des lieux de résidence artistique, nous pouvons en citer quelques-unes plus particulièrement.

Il existe à l'échelle nationale la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants (CNLII), réseau qui regroupe divers lieux et organisations autour d'objectifs partagés et de « communs ». À l'échelle européenne, nous pouvons citer Trans Europe Halles, réseau européen de centres culturels initié par des citoyens et des artistes.

Diane Camus, doctorante en école d'architecture à Bordeaux rédige actuellement une thèse sur les mutations en cours dans les territoires ruraux, en concentrant sa recherche sur les initiatives artistiques installées en milieu rural et à travers différents territoires (Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté). Ce travail interroge en quoi certaines initiatives artistiques bousculent l'organisation spatiale et sociale d'un monde rural en pleine mutation, contribuant ainsi à repenser les dynamiques territoriales à l'œuvre.

ANNEXES

Annexe 1 – Grille d’entretien

Contexte et cadre général de la structure :

- Quand est-ce que la structure a été créée ? Par qui ? Pourquoi ?
- Avec quels appuis et partenaires ?

Dimension artistique et soutien à la création :

- Comment est constituée la programmation du lieu ? Quelles sont ses lignes directrices ?
- Combien y a-t-il de représentations par an ?
- Combien de compagnies sont accueillies en résidence par an ?
- Quelle est la durée moyenne de résidence ?
- Des sorties de résidences sont-elles organisées
- Pratiquez-vous la coproduction ?
- Mettez-vous en place un accompagnement pour les compagnies accueillies ? Sous quelle forme ?

Fonctionnement de la structure :

- De quel budget dispose la structure ?
- Comment est-elle financée ?
- Dispose-t-elle d’une équipe ? Combien de personnes ? Quels postes et missions ?
- Quels sont les équipements (bâti, matériel) ?

Action culturelle, travail sur le territoire d’implantation :

- Menez-vous un travail d’action culturelle ?
- Si oui, sur quels projets ? Avec quels partenaires ?

Relations et partenariats :

- Qui sont vos partenaires ?
- Quels sont vos liens avec les pouvoirs publics ? (Commune, EPCI, Département, Région, Etat)
- Travaillez-vous avec des structures de la région ? En dehors de la région ?
- Etes-vous membres de réseaux, formels ou informels ?

Perspectives et projets :

- Quels sont vos souhaits d'évolution pour les prochaines années ?
- Avez-vous des projets de développement de votre structure ?

Annexe 2 – Les activités menées par le lab sur les Espaces de Création

Une première rencontre organisée par le lab entre ces lieux s'est déroulée en mai 2012 et provoque une certaine émulation, les personnes présentes souhaitant mieux connaître les autres acteurs du territoire et ce qu'ils font. Plusieurs rencontres se succèdent par la suite et jusqu'à aujourd'hui.

Durant ces réunions, il émerge un certain nombre de souhaits et de besoins partagés entre les différents lieux présents. Quatre points semblent essentiels à retenir :

- le besoin de se rencontrer, d'échanger et de partager entre pairs
- la nécessité de garder des liens avec les lieux et les réseaux de diffusion
- la volonté de soutenir les compagnies émergentes
- le souhait de partager avec le public le travail artistique mené en résidence

En premières réponses à ces besoins, le lab met en place des outils ressource :

- une page dédiée à ces structures, appelée « Espaces de Création en Bourgogne », est créée sur le site internet du lab en 2014¹. Elle comprend une première carte géographique et un annuaire détaillé présentant les caractéristiques des 15 premiers lieux recensés. Cet outil est créé pour permettre aux compagnies de connaître les espaces de travail régionaux et pour les aider à mieux cibler leurs demandes d'accueil en résidence. Il est largement consulté tout au long de l'année.

- deux rencontres entre les acteurs de la médiation en 2015 au Théâtre, scène conventionnée d'Auxerre. Ces rencontres furent organisées suite à une demande des Espaces de Création de créer un temps d'échanges consacré à cette problématique de la médiation.

- une newsletter trimestrielle valorisant les Espaces de Création à travers les compagnies régionales en résidence chez eux diffusée en 2016 et 2017.

Le lab a organisé à l'automne 2017 une première rencontre professionnelle entre ces lieux à l'échelle du nouveau territoire régional afin de favoriser leur connaissance mutuelle. Le compte-rendu de cette rencontre est disponible sur le site internet du lab. Par ailleurs dans le cadre du projet ARTIS mené par le Pôle Spectacle Vivant du lab, certains lieux bénéficient des parcours d'accompagnement Trajectoire(s) et Balises.

¹ Pour en savoir plus : <http://www.le-lab.info/outils-en-ligne/les-espaces-de-creation-en-bourgogne>

BIBLIOGRAPHIE

Sources internes

Compte-rendu des rencontres des Espaces de Création : 25 juin 2012, 16 février 2013, 8 avril 2013, 9 septembre 2013, 20 mai 2014, 5 octobre 2017.

Page ressource « Les Espaces de Création en Bourgogne » [en ligne]

URL: <https://www.le-lab.info/outils-en-ligne/les-espaces-de-creation-en-bourgogne>

Sources externes

Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques – INSEE, « Portrait de la Bourgogne – Franche-Comté », avril 2016 [en ligne]

URL: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019815>

Mélanie Chassard, Philippe Rossignol, Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques – INSEE, « L'emploi culturel en Bourgogne-Franche-Comté : une mosaïque de professions en développement », juillet 2017 [en ligne]

URL: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2884464>

Département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, « Atlas – Bourgogne-Franche-Comté », *Atlas régional de la culture 2017* [en ligne]

URL: <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Statistiques-culturelles/Donnees-territoriales/Atlas-regional-de-la-culture>

Observatoire des Politiques Culturelles, « Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales (2015-2017) », janvier 2017 [en ligne]

URL: <http://www.observatoire-culture.net/rep-etudes/ido-124/note-de-conjoncture-sur-les-depenses-culturelles-des-collectivites-territoriales-2015-2017.html>